

Informations pratiques

Le Centre Hospitalier de Mont de Marsan vous invite à prendre connaissance des informations pratiques relatives à votre séjour. Elles sont une aide au bon déroulement de votre séjour.



ACCOMPAGNANTS

En chambre particulière, un membre de votre famille ou un proche peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous. Dans ce cas un lit accompagnant est mis à votre disposition.

Les repas peuvent être pris au restaurant du personnel. Les tickets de restaurant sont en vente à la régie dans le hall d'accueil principal.

AUTORISATION DE SORTIE

Au cours du séjour, vous pouvez bénéficier de permissions de sortie avec autorisation préalable du chef de service. La durée de ces permissions ne peut excéder 48 heures. Dans ce cadre, aucun transport n'est pris en charge par la sécurité sociale.

BAGAGES

Veillez apporter vos effets personnels :

- ▶ Vêtements et sous-vêtements pour le jour et la nuit, (robe de chambre, pantoufles, pyjama, chemise de nuit, chaussures d'intérieur). Pour votre confort personnel, si votre état de santé le permet, vous pourrez circuler dans l'hôpital, aussi, nous vous conseillons d'apporter une tenue décontractée.
- ▶ Nécessaire de toilette : rasoir, savon, dentifrice, brosse à dents, peigne, mouchoirs en papier

BIBLIOTHEQUE

Des bibliothécaires bénévoles passent régulièrement dans les services de soins. Elles vous proposent un prêt gratuit de livres et de revues.

Lors de votre départ, n'oubliez pas de remettre les ouvrages au personnel soignant.

COURRIER

Vous pouvez envoyer ou recevoir du courrier. Remettez-le, affranchi, dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil ou au personnel du service si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Si vous voulez recevoir du courrier, pensez à faire préciser le service dans lequel vous êtes hospitalisé et si possible le numéro de votre chambre.

Votre courrier sera distribué directement dans votre chambre.

CULTE

Sur demande auprès des agents du service, vous pouvez bénéficier de la présence du ministre du culte de votre choix.

DEPOTS DE FONDS ET DE VALEURS

Evitez d'emporter :

- ▶ des bijoux, une montre précieuse
- ▶ une somme d'argent importante, votre carnet de chèques, votre carte bancaire
- ▶ tout autre objet de valeur.

Si toutefois vous souhaitez conserver des valeurs, vous êtes invités à les déposer au coffre.

Il vous sera demandé de signer une décharge si vous souhaitez les garder dans votre chambre. Dans ce cas-là, l'établissement décline toute responsabilité.

Dès connaissance de la date de votre sortie, faites la demande de restitution de vos biens directement auprès de la régie ou par l'intermédiaire du personnel soignant.



Aucune valeur n'est restituée pendant le week-end.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Des expositions temporaires sont proposées dans le hall d'accueil des différents sites.

HYGIENE

La présence d'animaux est interdite dans les locaux hospitaliers.

En raison de la fragilité de certains patients qui nous sont confiés, nous vous demandons de vous renseigner auprès du cadre de santé de votre service avant d'apporter des aliments et/ou des fleurs

INTERPRETES

Si vous ne possédez l'usage de la langue française, des personnels hospitaliers peuvent faire office d'interprètes.

KIOSQUE & CAFETERIA

Une boutique de journaux, magazines, cadeaux, cartes postales, timbres, produits d'hygiène, confiserie, ... vous reçoit dans le hall d'accueil et est ouverte tous les jours :

- ▶ en semaine de 9h à 19h30
- ▶ dimanche et jours fériés de 10h30 à 18h30

La cafétéria propose une restauration rapide et variée, des boissons, sandwiches, viennoiseries et cafés.

Des distributeurs de boissons et viennoiseries sont à votre disposition sur les sites de Layné et Nouvelle

POURBOIRE

Les pourboires ou gratifications au personnel ne sont pas autorisés.

REPAS

Les repas sont préparés par le service de restauration du Centre Hospitalier ; ils sont servis aux horaires suivants :

- ▶ petit déjeuner : 8H00
- ▶ déjeuner : 12H00
- ▶ dîner : entre 18H30 et 19H00

Des menus adaptés à vos besoins

Si votre état de santé le nécessite, les diététiciennes de l'établissement composeront des menus qui répondent aux prescriptions médicales

Des menus adaptés à vos goûts

Selon les services un choix des menus est proposé.

Recommandations

La consommation dans votre chambre de denrées non consommées lors d'un repas entraîne un risque pour votre santé. Il en est de même pour la consommation de repas et/ou de produits alimentaires apportés par des personnes extérieures à l'établissement. Ces pratiques sont déconseillées voire interdites dans le cas de certaines pathologies.

SALON DE COIFFURE

Vous pouvez solliciter un coiffeur extérieur à vos frais après accord du service.

Sur le site de Nouvelle, il existe un salon de coiffure (se renseigner auprès du personnel soignant).

SECURITE

Des consignes générales d'incendie sont affichées dans les locaux.

Votre attention est particulièrement attirée sur les dangers d'incendie provenant de la consommation de cigarettes, formellement interdite dans tout l'établissement.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur d'éventuels actes de malveillance et notamment de vols qui pourraient survenir dans votre chambre malgré la présence permanente de nos équipes de sécurité.

TABAC, ALCOOL, DROGUE

La consommation de tabac, d'alcool et de drogue est formellement interdite dans tous les locaux du centre hospitalier. Des professionnels de santé de l'établissement peuvent vous aider à arrêter.

TELEPHONE

Une ligne de téléphone directe dans votre chambre peut vous être attribuée sur demande auprès de l'accueil. Un numéro d'appel personnel vous sera alors délivré moyennant le paiement d'un forfait.

Vous pouvez recevoir gratuitement des communications de l'extérieur

Le règlement de vos consommations téléphoniques s'effectue le jour de votre sortie auprès de la régie ou auprès de

l'agent d'accueil (vous ne paierez que ce que vous avez consommé) ou dès que le forfait est épuisé.
Toutefois les téléphones mobiles sont tolérés dans les services de soins sur autorisation du personnel soignant.

TELEVISION ET INTERNET

Les chambres sont équipées d'un téléviseur. Une société extérieure en assure la gestion.
Pour le site Layné, adressez vous à la cafétéria pour la mise en service ou utilisez la borne de rechargement située dans le hall d'accueil (la borne n'accepte que les pièces).

Pour le site de Nouvielle, adressez-vous au personnel soignant ou au bureau d'accueil.

L'accès internet est possible sous réserve du paiement d'un forfait.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les malades et les visiteurs circulant à l'intérieur de l'établissement doivent avoir une tenue vestimentaire décente.

VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours, de préférence l'après-midi. Il est souhaitable de se renseigner auprès du personnel du service.

Le nombre de visites pourra être limité par le médecin.

Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement des services. Sur invitation du personnel soignant, les visiteurs se retireront des chambres pendant l'exécution des soins et examens pratiqués sur le patient. Les très jeunes enfants et les nourissons ont accès aux services ; toutefois, leur présence devra rester limitée.

Les visiteurs doivent s'abstenir de fumer dans l'ensemble des locaux et ne doivent pas faire fonctionner d'appareils sonores

Les visiteurs ne doivent introduire dans l'établissement :

- ▶ ni boissons alcoolisées
- ▶ ni tabac
- ▶ ni médicaments sauf accord du médecin

DANS CETTE RUBRIQUE

□ **Règlement intérieur du Centre Hospitalier de Mont de Marsan**

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/je-prepare-mon-sejour/informations-pratiques-265.html>